



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 22179

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la hausse des tarifs de la SNCF. En effet, il semble que le Gouvernement réfléchisse à une hausse des péages ferroviaires. Or, cette augmentation entraînera la hausse des tarifs du TGV pénalisant ainsi les clients. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si une telle hausse est envisagée par le gouvernement.

Texte de la réponse

L'évolution du montant des péages d'infrastructures, rendue nécessaire par le retard accumulé dans la modernisation du réseau ferré, devrait se traduire par un impact modéré sur les conditions tarifaires d'accès au TGV. La répercussion sur le prix du billet des gains de productivité attendus doit, en effet, permettre de contenir la hausse moyenne des tarifs. L'augmentation continue du taux de remplissage du TGV au cours des dernières années, au cours desquelles les péages d'infrastructures ont connu un relèvement significatif, montre qu'il n'existe pas, aujourd'hui, de corrélation mécanique entre la hausse des péages et la fréquentation des TGV. Par ailleurs, le développement du transport ferroviaire dans le cadre de la politique de volume conduite par l'entreprise, favorise la couverture des coûts dont une proportion importante relève de coûts fixes. Ce développement apparaît comme prioritaire dans les conclusions du Grenelle de l'environnement. Enfin, une étude récente sur les politiques tarifaires appliquées aux voyageurs par des opérateurs ferroviaires de 10 pays européens, a montré que les prix pratiqués en France se situaient parmi les plus modérés à l'échelle européenne. En effet, la France est l'un des pays où les tarifs du transport ferroviaire (en particulier pour les TGV), rapportés au salaire médian, sont les plus compétitifs.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22179

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3628

Réponse publiée le : 12 janvier 2010, page 394